



# Mairie de Baume-les-Messieurs

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 15 OCTOBRE 2021

### Présents :

Mmes Evelyne MAITRE, Bernadette ZYGMUNT.

MM, Patrick BOUDOUX, Alain BOURREAU, Julien BRANDT, Till MEYER, Serge MOREAU, Patrick PERRIN, Olivier SCHRANZ.

Absents : Marie DULAU : procuration à Till MEYER  
Bernard LECHAT

Ouverture de la séance à 18H30

Mme Evelyne MAITRE est nommée secrétaire de séance.

Le compte rendu du Conseil du 9 Août 2021 est approuvé.

Le Maire, Serge MOREAU souhaite l'ajout de deux délibérations :

- renouvellement du bail de Mme Elena SANCHEZ
- validation plan de financement pour les travaux de rénovation et extension des toilettes publiques

Ces deux délibérations sont acceptées par l'ensemble du Conseil Municipal

**Pour : 10**

### **1) Renouvellement bail rural de Mme SANCHEZ.**

Il est proposé de renouveler le bail rural de Mme Elena SANCHEZ pour un pré situé « Aux Angines » cadastré ZD1 et qui arrive à échéance.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte de renouveler ce bail rural pour une durée de 9 ans avec un loyer annuel de 120€

**Pour : 10**

### **2) Validation du plan de financement pour les travaux de rénovation et extension de WC publics Place Guillaume de Poupet.**

Les travaux de rénovation et d'extension des toilettes publiques Place Guillaume de Poupet ont été entérinés lors d'un précédent conseil mais il convient maintenant de valider le plan de financement correspondant, en sachant que le Conseil Départemental a déjà confirmé sa participation à hauteur de 25% soit : 24.740 €

Plan de financement prévisionnel :

DETR (Etat) : 40% soit 39.980€

DEPARTEMENT : 25% soit 24.740€

COMMUNE : 35% soit 35.230€

Le Conseil Municipal valide le plan de financement proposé et autorise à le Maire à faire les demandes correspondantes et à signer tous les documents s'y rapportant.

**Pour : 10**

### **3) CLECT- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.**

Le Maire fait part du montant important qu'ECLA, par le biais de l'Attribution de Compensation relative aux charges transférées, va demander à la Commune lors du prochain Conseil Communautaire.

Ce montant s'élève à 85.405,29€

Il est dû principalement au transfert des compétences Assainissement et Eaux pluviales, dossiers qui avaient été mis de côté et non traités lors de l'entrée de Baume les Messieurs à ECLA.

Après avoir pris connaissance des modes de calcul retenus par la CLECT pour établir l'AC de Baume-les-Messieurs d'un montant de 85.405,29€, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **rejette** le rapport établi par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées.

**Contre : 10**

### **4) Tarifs des différentes salles de l'Abbaye.**

Après délibération, il est proposé les tarifs suivants :

- Salle de la Forge (Tour de Justice)  
Loyer forfaitaire de 1500 euros pour la saison touristique regroupant les mois de Mai-Juin-Juillet- Août et Septembre – hors charges  
Mois supplémentaires : 300 euros/mois – hors charges  
Charges : électricité.
- Salle 2 : La Prison (Tour de Justice)  
Loyer forfaitaire de 1000 euros pour la saison touristique regroupant les mois de Mai-Juin-Juillet – Août et Septembre – hors charges  
Mois supplémentaires : 200 euros/mois – hors charges  
Charges : électricité
- Caveau Tour de Justice (Tour de Justice)  
Loyer forfaitaire de 2500 euros pour la saison touristique regroupant les mois de Mai-Juin-Juillet – Août et Septembre – hors charges  
Mois supplémentaires : 500 euros/mois – hors charges  
Charges : électricité.
- Salle de la Cuverie :  
Loyer forfaitaire de 2100 euros pour la saison touristique regroupant les mois de Mai-Juin-Juillet-Août et Septembre – hors charges  
Mois supplémentaires : 420 euros/mois – hors charges  
Charges : électricité
- Cave de Mme CORAS :  
Loyer : 150 euros/mois – hors charges  
Des travaux d'électricité ayant été réalisés en 2019, les charges d'électricité seront demandées.
- Appartement Tour de Justice (dernier étage) :  
Loyer proposé 350 euros/mois + charges
- Salle des Chanoines :  
Compte tenu des différentes appellations données à cette salle (salle départementale, salle de l'Abbaye) appellations qui posent problème au Trésor Public, il est proposé de renommer cette salle : **Salle des Chanoines**.  
Les tarifs actuels sont maintenus à savoir  
Baumoises et associations locales : à la journée : 160€ - le week-end : 250€  
Particuliers et associations extérieures : à la journée : 250€ - le week-end : 550€

A l'unanimité, le Conseil Municipal valide tous les tarifs proposés.

**Pour : 10**

#### **5) ACCA : renouvellement bail.**

Après délibération, et compte tenu des travaux réalisés dernièrement par les chasseurs dans les bois de Baume les Messieurs, le bail de location des droits de chasse dans les bois et propriétés communales à l'ACCA de Baume les Messieurs est reconduit pour une durée de 3 ans à compter de 2022.

Le prix de la location est inchangé soit 200€ par an.

**Pour : 10**

#### **6) Marché de Noël**

Le Marché de Noël est confirmé pour le premier week-end de Décembre.

Validation des tarifs pour les exposants :

Allée des Tilleuls/Cours de l'Abbaye : 100€ (le stand de 3 mètres linéaires)

Salles couvertes (Cuverie –cave- forge – garage – APEP) : 150€

Salle Départementale ou salle des Chanoines (nouvelle appellation) : 80€ le mètre linéaire

Les tarifs proposés sont validés par l'ensemble du Conseil Municipal

**Pour : 10**

Une entrée à 1 euro est suggérée. Cette suggestion est rejetée par 6 voix : contre et 3 voix : pour

Les tarifs complémentaires (boissons – alimentation etc..) seront délibérés lors du prochain Conseil Municipal



### **7) Taxe d'aménagement :**

Il est proposé de maintenir le taux communal actuel soit un taux de 1%.

Le Conseil Municipal valide cette proposition

**Pour : 10**

### **8) Affouage : tarif.**

Après délibération le Conseil Municipal décide de maintenir l'affouage à 45€.

**Pour : 10**

### **9) Remboursement de frais.**

Il convient de rembourser à Jasmine Dormoy, secrétaire de mairie, des frais d'affranchissements de 105 € avancés par ses soins

Le Conseil Municipal valide le remboursement de 105€ à Melle Dormoy.

**Pour : 10**

### **10) Décisions modificatives.**

Sur les instructions du Trésor Public il convient de procéder à un transfert de 22600€ du compte 238 au compte 2041582 dans le chapitre investissement du budget principal.

Le Conseil Municipal valide ce transfert.

**Pour : 10**

### **Questions et informations diverses**

- Le Maire informe que la Sté Hory-Marçais avec laquelle la Commune est en procès pour la toiture de l'Eglise Saint-Jean est en difficulté financière et pourrait déposer le bilan. Le tribunal à nommer un mandataire ad hoc pour trouver une solution amiable.  
Le Conseil Municipal donne l'autorisation au Maire d'accepter une transaction qui sera faite d'ici fin novembre.
- Le Maire lit le courrier de M. Bernard LECHAT annonçant sa démission. Le Conseil Municipal prend acte de cette démission.  
M.LECHAT reste à la commission bois mais quitte la commission de révision des listes électorales. M. BOURREAU remplacera M.LECHAT au sein de cette commission.
- La famille de Pierre GASCAR, écrivain, a émis le souhait d'apposer une plaque souvenir sur la maison où il a vécu.  
Les propriétaires actuels M.et Mme HAUW ayant donné leur accord, la pose de la plaque sera officiellement faite à une date qui reste à déterminer.
- Suite au projet de réalisation de 2 ralentisseurs au niveau de la Cour Froide, 2 pétitions ont été déposées en mairie : une liste CONTRE et une liste POUR. Simultanément un courrier de Mme Claire MAITRE demandant une sécurisation de la route des Monts au niveau des habitations est parvenu en mairie.  
Une réunion va être proposée aux personnes intéressées pour débattre des diverses solutions envisagées.
- Passerelle des Grottes : les travaux ont repris et la fin de l'installation devrait se situer aux alentours du 15 Novembre 2021.  
Une plate-forme en bas de la passerelle est en projet mais le Maire a de grandes difficultés pour obtenir des devis et envisager des travaux avant la saison touristique.
- Changement des fenêtres de la mairie : les travaux auront lieu dernière semaine d'Octobre.
- Le conseil départemental a informé le Maire d'une demande des propriétaires des parcelles à proximité du chemin balisé menant aux Grottes, près de la chapelle Saint-Roch qui souhaitent acquérir un délaissé du domaine public pour empêcher les touristes de se garer près de chez eux. Le conseil départemental souhaite connaître la position de la commune.  
Il est fait remarqué que le Conseil Municipal a déjà octroyé une place handicapé aux propriétaires mais qu'en fait ils occupent toutes les places.  
Le Conseil Municipal se prononce pour le refus de la vente de ce terrain et en avisera le conseil départemental. Il proposera également aux propriétaires de leur consentir une deuxième place de stationnement.

L'ordre du jour étant épuisé le Maire lève la séance à 20h30

Le Maire, Serge MOREAU

La secrétaire de séance, Evelyne MAITRE